

Questions orales

M. Nystrom: Mais quand on a signalé l'existence d'une deuxième fuite au ministre, il n'est pas intervenu cette fois pour soulever la question de privilège. Quand le gouvernement a-t-il découvert la deuxième fuite et pourquoi le ministre n'a-t-il pas soulevé la question de privilège pour nous en informer?

M. Clark (Yellowhead): C'est une question bidon.

M. Nystrom: Lorsque le gouvernement s'est fait prendre la première fois, le ministre est intervenu.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, au moment même de l'ouverture de l'enquête, il y a eu toute une série d'allégations sur des fuites possibles. Comme je l'ai déjà dit, le *Globe and Mail* rapportait le 28 avril que de nombreuses fuites avaient été signalées à la section spéciale de la GRC.

J'ai en main une dépêche de l'agence Presse canadienne qui a été envoyée, sauf erreur, à 13 h 07, le 27 avril 1989. Selon cette dépêche, un fonctionnaire aurait déclaré s'être fait lire au téléphone les détails du budget fédéral le mardi soir et il se serait dit étonné de voir que ces renseignements n'aient pas transpiré plus tôt dans la presse. C'est ce que l'*Ottawa Citizen* rapporte.

M. Lapierre: Permettre autant de fuites, quelle incompetence de la part du gouvernement.

M. Mazankowski: Il y a eu ensuite l'incident de CJOH. Le député de Hull—Aylmer a fait une suggestion. Toutes ces allégations étaient du domaine public et elles font toutes l'objet d'une enquête de la part de la GRC. Pourquoi le député veut-il intervenir maintenant dans le déroulement de cette enquête?

LA DÉFENSE DU MINISTRE DES FINANCES—ON ALLÈGUE
QUE LE MINISTRE A TROMPÉ LA CHAMBRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux donner suite à cette excellente question qui vient d'être posée au vice-premier ministre.

M. Crosbie: Par le NPD.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le 27 avril, lorsque le ministre des Finances a défendu la question de privilège à la Chambre, il a affirmé qu'il avait le droit de présenter ce budget parce que les dommages avaient été limités. On nous a dit qu'il y avait eu une seule fuite et qu'elle n'avait profité à personne d'autre que les contribuables en géné-

ral. Le ministre a donc fondé sa défense sur le fait que les privilèges de la Chambre n'avaient pas souffert et a soutenu qu'il devrait pouvoir présenter son budget.

M. Clark (Yellowhead): Où étiez-vous la veille?

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous apprenons maintenant que, au moment où le ministre s'expliquait devant la Chambre, le gouvernement et lui savaient peut-être qu'il y avait eu d'autres fuites.

M. Dick: Peut-être.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le solliciteur général a dit que la GRC le savait depuis le début. Le vice-premier ministre dit qu'il y avait d'autres fuites connues et pourtant, la défense du ministre des Finances était fondée sur le fait qu'il n'y avait eu qu'une seule fuite. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Cela ne vient-il pas détruire tout le fondement des arguments que le ministre des Finances a présentés à la Chambre dans le cadre de la question de privilège? N'a-t-il pas trompé la Chambre des communes, sachant à ce moment-là qu'il y avait eu d'autres fuites?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le ministre des Finances a pris les mesures et les précautions nécessaires d'après les renseignements dont il disposait. Il a fait ce qu'il fallait pour présenter le budget à la Chambre le plus tôt possible. Il a soulevé la question de privilège et a donné des explications à la Chambre. Le député fait toutes sortes d'allégations très inexactes, et je crois que, en tant qu'avocat et parlementaire distingué, il ne devrait pas agir ainsi. Je tiens à lui dire que le ministre des Finances s'en tient à sa déclaration.

M. Tobin: Erik junior.

ON ALLÈGUE QUE LE MINISTRE N'A PAS DIVULGUÉ
CERTAINS RENSEIGNEMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pose la question à un autre parlementaire distingué qui devrait savoir que les ministres ne sont pas responsables devant la police, mais devant la Chambre des communes. C'est de cela que nous parlons.

Des voix: Bravo!